



Réouverture progressive de la bibliothèque

La bibliothèque rouvrira progressivement à partir du 17 juin 2020 selon l'horaire modifiée :

Mercredi 10h à 14h

Samedi : 10h à midi

Les services rétablis incluent le prêt de documents, la réservation en ligne, par courriel ou téléphone ainsi que les retours dans les bacs à livres et la boîte à récupération de livres chute à l'extérieur.

Nos collections numériques demeurent disponibles en tout temps.

Procédure à suivre

1. Réservation obligatoire des livres selon l'un des moyens suivants :
 - a) en ligne, sur le site de Réseau Biblio des Laurentides (votre numéro d'abonné et votre mot de passe sont requis) :
<https://www.mabiblioamoi.ca/fr/bibliotheques-horaires-et-localisation/b4/arundel>
 - b) par courriel à biblio@arundel.ca
 - c) par téléphone au (819) 681-3390 poste 5607.
2. Réception d'un avis courriel ou par téléphone vous informant que le matériel est prêt.
3. Cueillette de vos réservations à l'extérieur de la bibliothèque, une fois l'avis reçu.

Prendre note qu'il se peut que votre sélection de livres ne soit pas disponible. Vous serez avisé lorsque votre livre sera disponible. Nous sommes désolés pour ces inconvénients.

Questions les plus fréquentes

Mesures sanitaires

1. Quels sont les critères à remplir pour m'assurer d'avoir l'accès au lieu ?

Vous ne devez pas fréquenter votre bibliothèque si vous :

- Présentez des symptômes liés à la COVID-19.
- Avez été testé positif à la COVID-19 et n'avez pas complété votre période d'isolement.
- Êtes en contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19.

2. Quelles sont les consignes sanitaires à respecter sur place ?

Les consignes sanitaires sont celles en vigueur et recommandées par la Direction de la santé publique soient :

- Appliquer en tout temps la distanciation physique de 2 mètres autant entre usagers qu'avec le personnel sur place.
- Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un liquide désinfectant mis à disposition.
- Promouvoir l'étiquette respiratoire (tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le coude).

3. Quelles sont les mesures préventives mises en place par ma bibliothèque ?

En plus des consignes sanitaires appliquées, d'autres mesures sont prises pour faciliter l'expérience et veiller à la santé des usagers et du personnel :

- Marquage au sol et signalisation afin de rappeler la distance physique à respecter.
- Installation de station de désinfectant pour permettre le lavage des mains.
- Désinfection quotidienne des comptoirs, bureaux, chariots, chaises et tables utilisées par le personnel avec une solution d'eau de Javel.
- Période de quarantaine de 72 heures imposée aux documents retournés.

4. Dois-je désinfecter mes livres en rentrant à la maison ? Ou avant de les retourner à la bibliothèque ?

Par mesure préventive, les documents seront mis en quarantaine pour une durée de 72 heures dès leur sortie et seront retournés sur les rayonnages après cette période qui est celle prescrite par les autorités sanitaires.

Il n'est donc pas nécessaire ni souhaitable de désinfecter les documents avec des produits soi-même afin d'éviter les bris et des frais. Pour votre sécurité, nous vous suggérons de placer vos livres en quarantaine pour une période de 24h.

Services offerts

5. Quels sont les services rétablis ?

- Réservation en ligne, par courriel ou par téléphone (obligatoire).
- Service de prêt (cueillette des documents à l'extérieur de la bibliothèque).
- Retours de documents par le biais des bacs placés à l'extérieur ou de la boîte de récupération des livres.

Tous les services en ligne demeurent disponibles.

Vous pouvez obtenir un soutien technique et des renseignements sur le livre numérique en communiquant avec nous.

6. Quand puis-je utiliser la boîte de récupération des livres ou les bacs à livres?

Une boîte pour la récupération des livres est disponible pour vos retours 24/7. Cette boîte est située près du téléphone public.

Les bacs à livres seront disponibles aux heures d'ouverture des bibliothèques selon l'horaire modifié, soit le mercredi de 10h à 14h et le samedi de 10h à midi.

7. À quel moment les autres services (ordinateurs, activités, etc.) seront-ils rétablis ?

Pour l'instant seuls les services indiqués sont rétablis. Nous suivons les directives de la Direction de la santé publique et vous tiendrons informés de la reprise des autres services habituellement offerts en bibliothèque.

Emprunts et réservations

8. Mes emprunts de documents sont arrivés à échéance. Quelle est la date de retour exigée de mes prêts actuels ?

Tous les documents ont été renouvelés automatiquement jusqu'au 18 juillet 2020 et aucuns frais de retard ne seront réclamés.

Vos documents peuvent également être renouvelés en ligne ou retournés en les déposant dans la boîte pour récupérer les livres fournis à cet effet.

9. Puis-je faire une réservation de documents en ligne ?

Tout à fait, la réservation en ligne est suggérée et intégrée au processus du service de prêts afin de pouvoir emprunter des documents.

Abonnement et frais de retard

10. Comment puis-je m'abonner à la bibliothèque ?

Lors de la réouverture, seul l'abonnement en ligne est disponible, veuillez communiquer avec nous.

11. J'avais des frais à mon dossier avant la fermeture. Dois-je les payer ?

Si vous aviez des frais à votre dossier avant la fermeture, ils ne peuvent pas être acquittés pour l'instant ni lors de la réouverture. Nous vous tiendrons informés de la reprise du service financier le moment venu.

Pour toute autre question, veuillez communiquer avec la bibliothèque par courriel au biblio@arundel.ca ou par téléphone au (819) 681-3390 poste 5607.